

Gaspé Copper Mines Limited, a reçu des subventions semblables dépassant les 4.5 millions.

D'autres personnes ont assisté à ces dîners-souscriptions qui, j'en suis certain, n'avaient pas reçu de subventions du MEER, et je n'irai pas jusqu'à dire que les argentiers pourraient demander des contributions en fonction des subventions accordées par le MEER, mais je soutiens que la plupart des partis politiques ont des amis qui en attendent certaines faveurs.

Je n'ai pas été surpris, l'autre jour, de voir le parti libéral refuser d'appuyer notre demande de convoquer des représentants des chaînes de magasins devant un comité de la Chambre pour leur demander de démontrer que les profits qu'ils réalisent ne sont pas exorbitants et pour voir s'ils ne pourraient pas être réduits au profit du client. Que le gouvernement Trudeau ait rejeté cette proposition ne m'a pas étonné. Ce qui m'a surpris, toutefois, c'est que le parti conservateur se soit opposé à une enquête sur les chaînes de magasins.

Cela confirme l'accusation que l'on entend souvent et selon laquelle le parti au pouvoir recevrait d'importantes contributions de la plupart des entreprises et l'opposition des contributions proportionnelles au pourcentage de votes recueillis et conformes au désir de gens qui, dans certaines circonstances, croient utile de souscrire une assurance de cette sorte. Cela signifie, à mon avis, que ces contributions s'accompagnent toujours de pressions. Je reconnais que dans le Nouveau parti démocratique aussi on s'intéresse aux dons reçus, surtout aux dons modestes. Très souvent, il s'agit de dons de \$5 provenant de titulaires de pension de vieillesse ou d'autres personnes, dons beaucoup plus grands que ceux de la Noranda Mines au parti libéral si l'on considère ce qu'ils en retirent et les sommes dont ils disposent. A leur tour ils s'attendent à quelque chose du parti qui, à leur avis, a travaillé pour eux et continuera, espèrent-ils, de le faire à l'avenir.

La grande majorité des députés conviendront, j'en suis sûr, que, pour un certain nombre de raisons assez bien connues, il faudrait réduire les dépenses électorales et les maintenir à un minimum. Il y a de moins en moins d'influence à acheter pour appuyer un parti politique. Le régime n'est pas particulier au Canada, mais existe dans à peu près tous les pays démocratiques du monde. Si nous n'avions pas un régime démocratique, nous aurions un régime comme celui qui existe en URSS où le gouvernement paie sa part des dépenses en échange d'un contrôle absolu.

Dans tous les pays démocratiques, on a fait une étude approfondie des moyens à prendre pour réduire ces dépenses afin d'accentuer le caractère démocratique du procédé électoral et on en est arrivé à des contrôles qu'on ne trouve pas dans le bill à l'étude. Un comité a étudié la question. Je crois comprendre qu'après une foule de compromis ses membres ont accepté à l'unanimité certaines recommandations. Le projet de loi tient fort peu compte de ces propositions ou recommandations et nombre d'entre elles ne figurent pas dans ses dispositions. Parmi les questions qu'il faut étudier se trouvent les restrictions imposées à l'égard des dépenses des candidats. On convient en général, je crois, que les limites imposées aux candidats sont justes et raisonnables, mais les restrictions que prévoit le projet de loi pour les partis politiques donneront lieu à de graves abus.

• (1540)

On prévoit que ce qui se passera sera tout à fait l'opposé de ce qui se produit dans mon parti politique. En calculant le budget de ma circonscription en fonction du nombre de membres dans notre organisation provinciale, nous avons décidé qu'une proportion de 20 p. 100 de toutes les sommes recueillies devrait être transmise au parti provincial. A son tour, il remet des fonds au parti fédéral s'il y a des élections fédérales. Je crois savoir que cette façon d'agir est tout à fait le contraire de ce qui se produit dans les autres partis.

Dans ma région, la somme disponible est déjà assez bien connue. En réalité, un candidat en a utilisé une partie pour une investiture, au grand chagrin d'autres candidats, dois-je ajouter. Il est inutile de limiter la somme recueillie par un candidat lorsque l'argent vient de l'extérieur de la circonscription. Tel est le cas en particulier lorsqu'un candidat est défait, car alors cette somme n'aura pas à être divulguée. La loi n'oblige que le candidat élu à déposer ce rapport. Aucune peine n'est prévue pour les candidats défaits qui ne déposent pas les déclarations voulues.

A ma connaissance, il s'est produit un certain nombre d'incidents qui ne sont pas prévus aux termes de ce bill. Au cours d'une campagne électorale, on se rend compte que des ministères travaillent pour le parti au pouvoir. M. Ralph Nader, chien de garde du consommateur américain, a accusé plusieurs départements du gouvernement américain, notamment le département de l'Agriculture, d'avoir appuyé un parti en particulier. Ici, au Canada, je désignerais le ministère de l'Agriculture étant donné les annonces qu'il publie en temps d'élection.

Ce bill ne prévoit aucune disposition pour contrôler une telle situation. Certains ministères de l'État utilisent déjà des machines à écrire automatisées, soit individuellement, soit en banques. Ainsi, un message, le n° 7 par exemple, est déposé dans un ordinateur relié aux machines automatisées et celles-ci écrivent des lettres personnelles aux noms qui figurent sur une liste. Le corps de telles lettres se compose d'un message enregistré à l'avance. Des banques de téléphones automatisés servent aussi à cette fin. Certains numéros de téléphone sont introduits dans ces banques avec un message enregistré d'avance et qui se lit à peu près comme suit: «Nous vous téléphonons, madame Smith, parce que vous êtes ménagère. Nous savons que vous vous inquiétez du coût élevé de la vie. Sachez que le parti X prend des mesures à ce sujet. Nous vous remercions de nous avoir permis de vous visiter, madame Smith.» Pareils moyens ne sont pas encore réellement utilisés au Canada, mais ils sont employés avec des résultats sensationnels par les partis politiques aux États-Unis qui en ont les moyens.

Le bill accuse bien des lacunes. Il doit y avoir un système de comptabilité, mais il ne faudrait pas qu'il relève du ministre du Revenu national (M. Gray). Le ministre actuel peut être digne de confiance, je le sais, mais je serais étonné qu'il ne trouve pas à utiliser les renseignements qui seront mis à sa disposition. Le titulaire de ce portefeuille pourrait examiner la liste complète des sociétés incorporées au Canada et s'il en trouvait une qui n'aurait pas versé de contribution à son parti, elle aurait bien du mal, je pense, à obtenir un subvention du MEER. Imaginez la situation où se trouverait le ministre lors d'une réunion du cabinet alors qu'un de ses collègues mousserait l'octroi d'une subvention à la Société X, sachant que cette société n'a pas versé de contribution à son parti et que son propre vote serait influencé par ce genre de renseignements. Cette difficulté serait surmontée si l'on établissait un registre des contributions versées aux partis politiques, registre auquel le public aurait accès.

Le bill accuse bien des lacunes. Il doit y avoir un système de comptabilité, mais il ne faudrait pas qu'il relève du ministre du Revenu national (M. Gray). Le ministre actuel peut être digne de confiance, je le sais, mais je serais étonné qu'il ne trouve pas à utiliser les renseignements qui seront mis à sa disposition. Le titulaire de ce portefeuille pourrait examiner la liste complète des sociétés incorporées au Canada et s'il en trouvait une qui n'aurait pas versé de contribution à son parti, elle aurait bien du mal, je pense, à obtenir un subvention du MEER. Imaginez la situation où se trouverait le ministre lors d'une réunion du cabinet alors qu'un de ses collègues mousserait l'octroi d'une subvention à la Société X, sachant que cette société n'a pas versé de contribution à son parti et que son propre vote serait influencé par ce genre de renseignements. Cette difficulté serait surmontée si l'on établissait un registre des contributions versées aux partis politiques, registre auquel le public aurait accès.